Cinquante troisième année. - N° 103 A Mercredi 29 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 67

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

378 024 293 RCS Marseille.
EURO-CLIMATISATION.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 101040.00 EUR.
Adresse : 57, MTE de Saint-Menet, Zone Industrielle Delta Industrie, 13011 Marseille.
Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EURO-CLIMATISATION Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de 101040 EUR Siège social 57 MTE DE SAINT MENET ZI DELTA INDUSTRIE 13011 MARSEILLE N° RCS 378 024 293 RCS MARSEILLE, est société absorbée. CLIMATECH Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 38115 EUR Siège social 57 Mte De Sainte Menet Zi Delta Industrie 13011 MARSEILLE N° RCS 413 972 340 RCS MARSEILLE, est société absorbante. Actif : 2 225 613,35 euros Passif : 1 542 023,84 euros Actif net apporté : 683 589,51 euros Rapport d'échange des droits sociaux : L'opération prendra effet au 1er juillet 2018, les opérations de la société EURO CLIMATISATION depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société CLIMATECH. La société CLIMATECH détenant la totalité des actions de la société EURO CLIMATISATION, et s¿engageant à les détenir en permanence jusqu¿à la réalisation de la fusion, l¿opération constitue une fusion-renonciation intégrale. En conséquence, il n¿y aura lieu ni à l¿établissement d¿un rapport d¿échange, ni à l¿augmentation du capital de la société CLIMATECH. Par dérogation à l ¿article L 236-11 du Code de commerce, la fusion est cependant soumise à la condition suspensive de l ¿approbation du projet de fusion par l ¿assemblée générale extraordinaire de la société CLIMATECH. Les créanciers des sociétés CLIMATECH et EURO CLIMATISATION dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14, L.236-21 et R.236-8 du Code de commerce. Date du projet : 26/05/2019 Date du dépôt : 27/05/2019, lieu du dépôt : MARSEILLE..